

DELIBERATION N° 2002/12-03 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2001/12-08 du 17 décembre 2001 et propose une augmentation d'environ 2 % des tarifs de location des salles communales, en fonction des arrondis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2003 :

1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- le 1er jour 233,20 euros
 - le 2ème jour 116,60 euros
- nettoyage compris

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour 350,50 euros
- le 2ème jour 175,25 euros

d) Supplément : facultatif

- pour usage cuisine et vaisselle 113,60 euros

2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT

a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal) 484,50 euros

b) Autres usages : nettoyage compris 1 165,15 euros

3/ SALLE EMILE GALLE

- a) Associations reconnues par la commune 69,30 euros
- b) Personne physique ou morale de LUDRES 116,60 euros
- c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES 350,50 euros

4/ SALLE JEAN MONNET

- a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris 311,80 euros

- . Associations reconnues par la commune
- . Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
- . Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris 623,65 euros

. pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES

c) Supplément facultatif :

- pour cuisine et ses équipements :

. Utilisation catégorie 1 : 207,95 euros

. Utilisation catégorie 2 : 311,80 euros

d) Supplément obligatoire :

- gardiennage : 18,25 euros

5/ MAISON DES LOISIRS

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites

- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES

- la demi-salle : 116,60 euros

c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES

- la demi-salle : 175,25 euros

6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère 1,55 euros

- assiette, corbeille à pain 3,05 euros

- plat, légumier, cruche 15,55 euros

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,

- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,

- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,

- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications de tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2003.**